



N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	8
		Fermé	4
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes, soit neuf pour la chancellerie (CHA) et le SVE et trois pour la commission électorale centrale (CEC), ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, quatre recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

Les recommandations mises en œuvre concernent le cadre documentaire du traitement du vote par correspondance et la gestion des collaborateurs/-trices. Les mesures suivantes ont été prises :

- les fiches d'incidents internes au SVE sont en place depuis l'opération de vote du 9 février 2020. Celles-ci comportent le descriptif des incidents et les mesures correctives qu'il s'agit d'implémenter (recommandation 3) ;
- le SVE a complété les directives et procédures en lien avec le traitement des situations particulières (recommandation 4) ;
- le dispositif de communication avec les collaborateurs/-trices auxiliaires a été renforcé (recommandation 5) et une évaluation périodique de leur performance a été mise en place (recommandation 6).

Les mesures mises en place n'ont pas pu être testées par la Cour des comptes au 30 juin 2020. Certaines le seront lors de la prochaine opération électorale, d'autres lors du suivi des recommandations au 30 juin 2021.

La recommandation reportée concerne la mise aux normes des locaux en matière d'incendie. Des mesures ont été prises par l'audit dont la mise en œuvre complète devrait être effective d'ici la fin de l'année 2020 (recommandation 8).

L'audit ne mentionne pas de date d'échéance pour les recommandations 2 et 9, car elles dépendent de l'agenda des autres acteurs concernés pour leur mise en œuvre. Toutefois, la chancellerie a reçu au début de l'été deux propositions de locaux de la part de l'office cantonal des bâtiments sur lesquelles elle doit se prononcer prochainement.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)					
Numéro		Risques	Responsable	Date échéance	Statut
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Ouvert
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	Dépendant de l'obtention d'un projet de loi	Ouvert
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Ouvert
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	30.05.2020 report 31.12.2020	Ouvert
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Ouvert
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert